



**Commentaires présentés au Comité spécial sur les changements
climatiques**

**Les municipalités : sur la ligne de front des changements
climatiques**

Fredericton, N.-B.

Le 08 septembre 2016

Mesdames et Messieurs les membres du Comité, bonjour.

Au nom de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et de ses 53 municipalités membres, je désire premièrement vous remercier pour cette occasion de partager avec vous quelques réflexions préliminaires en lien avec les grands enjeux liés aux changements climatiques et le mandat qui vous a été confié. Je félicite d'ailleurs l'Assemblée législative d'avoir mis sur pied ce comité multipartite pour aborder, sans partisanerie, ce qui est certainement le plus grand défi auquel doit faire face la civilisation moderne. À l'instar des autres provinces canadiennes, du gouvernement fédéral et de toutes les autres juridictions partout dans le monde, nous avons l'obligation de reconnaître que l'être humain est à l'origine du réchauffement planétaire et de mettre en place les mesures d'atténuation et d'adaptation qui s'imposent, et ce, très rapidement. Votre travail est important parce qu'il permet à toute la population du Nouveau-Brunswick de participer à cette réflexion et cette discussion afin que l'on puisse, tous ensemble, décider comment nous allons relever ce défi et, ultimement, convenir dans quel type de société nous souhaitons vivre demain.

Depuis de nombreuses années déjà, les municipalités observent et subissent les contrecoups de ce climat qui se transforme graduellement et qui nous apporte des intempéries plus intenses et à des fréquences plus régulières. L'histoire récente de notre province permet de répertorier plusieurs événements météorologiques extrêmes qui ont occasionné des conséquences désastreuses pour nos citoyens, nos infrastructures et notre environnement. Que l'on pense aux récentes tempêtes automnales qui ont rongés le littoral côtier de nos régions, à la tempête de verglas dans la région du Sud-Est en avril 2014 ou à l'ouragan Arthur qui a frappé notre province toute entière au début du mois de juillet de cette même année, occasionnant des inondations et de nombreuses chutes d'arbres, les municipalités sont confrontées à cette nouvelle réalité et sont pleinement conscientes qu'elles doivent s'adapter en conséquence. Dans les faits, les municipalités s'activent depuis une quinzaine d'années pour tenter de mettre en place des mesures d'adaptation adéquates et, plus récemment, en tentant de diminuer leur empreinte écologique par le biais d'une multitude d'initiatives visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Plans verts, bornes et véhicules électriques, récupération des biogaz dans les sites d'enfouissement, production d'électricité avec des énergies renouvelables, bâtiments écoénergétiques, système de captation des eaux de pluies ou de traitements des eaux usées; la

liste des actions déjà réalisées en matière d'atténuation des changements climatiques est déjà longue et témoigne que les municipalités sont à l'avant-garde en la matière.

Dans cette optique, vous me permettez, à ce stade-ci, de formuler une critique à l'égard du Guide de discussion publié afin de mettre la table au travail de votre comité. À seulement deux occasions dans ce document, nous retrouvons une référence aux municipalités en parlant de gouvernements locaux (p.10) et d'administrations locales (p.17) et en les énumérant parmi une liste d'autres partenaires. Sauf votre respect, les municipalités ne sont pas des partenaires parmi d'autres mais bel et bien un palier de gouvernance en bonne et due forme avec des responsabilités et des obligations qui lui ont été dévolues pour mieux offrir certains services aux citoyens. Plusieurs responsabilités relevant du secteur municipal sont hautement stratégiques lorsque l'on parle d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Omettre de reconnaître l'importance du rôle des municipalités dans la lutte aux changements climatiques constitue une erreur qui minera considérablement le succès et l'efficacité de toutes initiatives que souhaitera mettre en place le gouvernement provincial. Dans le cas présent, et plus que jamais, le principe de « subsidiarité » prend tout son sens et doit prévaloir.

À titre d'exemple, l'une des premières responsabilités d'une municipalité est d'assurer la sécurité publique de ses citoyens. Par l'entremise des services qu'elle offre et de son Plan de mesures d'urgence, l'administration locale doit prévoir et pouvoir répondre rapidement et adéquatement à toutes les situations qui menacent la vie de ses citoyens, les infrastructures publiques et privées ainsi que l'environnement. Grâce à des collaborations avec les municipalités voisines, le ministère provincial de la Sécurité publique et une panoplie de partenaires, la municipalité est en mesure de jouer son rôle à ce niveau.

Quand on parle de la nouvelle réalité engendrée par les changements climatiques, les municipalités n'ont d'autre choix que d'en tenir compte et de l'intégrer dans toutes sphères d'activités liées à la sécurité publique. Inévitablement, ceci peut impliquer de changer des façons de faire, nécessiter l'achat de nouveaux équipements, développer de nouvelles ententes de collaboration, suivre de nouvelles formations, etc. Les incidences sont nombreuses, et là, je ne vous parle uniquement de sécurité publique.

Autre démonstration éloquente du rôle stratégique des municipalités : l'aménagement du territoire. La responsabilité confiée aux administrations locales et régionales (commissions de

services régionaux) de planifier comment se fera le développement sur le territoire est considérablement importante et cruciale à plusieurs égards pour entrevoir l'avenir d'une société et lorsque l'on parle de changements climatiques. La décision de permettre certains types de développement, de construire des routes et des infrastructures ou d'accorder le droit ou non, aux citoyens et aux entreprises de s'établir dans certains secteurs, peut être lourde de conséquence et potentiellement coûteuse ou même tragique. Les plans d'urbanisme adoptés par les élus locaux deviennent donc des outils fondamentaux à l'intérieur desquels on doit obligatoirement intégrer les notions d'adaptation aux changements climatiques. Les municipalités le font déjà mais beaucoup de travail reste à faire.

À cet effet, il est crucial de poursuivre le développement des outils analytiques et pédagogiques qui permettent de recenser les vulnérabilités dans les municipalités, et partout sur le territoire, afin de tenter d'y remédier. De plus, le Groupe de travail sur la planification régionale, mis en place par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, a déposé un rapport ce printemps proposant l'adoption d'un Cadre provincial pour l'aménagement du territoire qui intègre, entre autres, la composante des changements climatiques. L'AFMNB appuie l'adoption d'un tel cadre provincial qui exigera également de la province d'adopter des lignes directrices provinciales, qui font cruellement défaut à l'heure actuelle, et auxquelles s'arrimeront les plans locaux et régionaux.

Je pourrais poursuivre avec l'énumération de plusieurs autres responsabilités pour vous démontrer que les municipalités sont des acteurs privilégiés et centraux lorsque vient le temps d'aborder la question des changements climatiques. Le secteur municipal du Nouveau-Brunswick ne demande pas mieux que de travailler étroitement avec les paliers provincial et fédéral, et tous les autres partenaires, pour convenir ensemble des meilleurs moyens pour modifier nos comportements et nous préparer à faire face à cet environnement en pleine mutation.

Le Guide de réflexion propose plusieurs mesures possibles que votre comité doit envisager. Sans répondre à chacun d'entre elles, voici quelques observations à l'égard de quelques-unes qui retiennent particulièrement notre attention :

Au niveau des mesures d'atténuation possibles (p.12), nous croyons que le Nouveau-Brunswick doit s'inspirer des autres juridictions pour élaborer et mettre en place des programmes

d'efficacité énergétiques, sous différentes formes et pour tous les publics cibles incluant, entre autres, l'achat de véhicules électriques, l'installation de bornes électrique et la conception ou la conversion de bâtiments éconénergétiques.

Notre société d'État, doit poursuivre ses efforts pour que l'approvisionnement de ses ventes d'électricité provienne de sources sans émissions ou de sources neutres d'émissions de carbone (p.13). De plus, Énergie N.-B. doit s'assurer que ses infrastructures de distribution d'électricité permettent le développement de projets d'énergie renouvelable à petite et moyenne échelle, et ce, partout dans la province. L'avancement de certains projets municipaux est d'ailleurs bloqué présentement en raison d'infrastructures inadaptées.

L'instauration d'une taxe sur le carbone doit certainement être envisagée (p.15). Sans nous avancer sur le mécanisme spécifique, la création d'un fonds vert serait une façon logique d'utiliser les sommes recueillies. Dans la mesure où les municipalités devront affronter directement les défis liés aux changements climatiques, incluant la préparation, la prévention, la gestion et la restauration des sinistres, un fonds dédiés aux besoins des municipalités devrait être créé. Les besoins des municipalités pour faire face à ces enjeux sont considérables et des sources de financement supplémentaires seront requises afin d'éviter que le secteur municipal s'acquitte seul de la facture.

Parce qu'il vaut parfois mieux de « faire contre mauvaise fortune, bon cœur », il pourrait effectivement se développer des opportunités de développement économique en raison des changements du climat. Dans un tel contexte, il sera important d'étudier plus en profondeur l'impact des changements sur nos importants moteurs économiques que sont la forêt, les pêches et l'aquaculture ainsi que l'agroalimentaire. La présence de centres de recherches dans la province, tels l'Institut de recherche sur les zones côtières présent à Shippagan ou encore l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques à Edmundston, devient encore plus pertinente et stratégique. Il faut donc s'assurer de maintenir et financer adéquatement ces centres de recherche qui pourront certainement apporter de précieuses informations nous permettant d'adapter nos méthodes d'exploitation des ressources naturelles et d'envisager de nouveaux débouchés.

En conclusion, je tiens à réitérer que le secteur municipal se doit d'occuper une place centrale dans le cadre de vos réflexions et du mandat que vous avez à réaliser. Nous comprenons qu'il

s'agit d'une première étape et nous souhaitons prendre part aux prochaines discussions qui mèneront à des décisions importantes et déterminantes pour notre province. Notre association poursuivra ses efforts de sensibilisation et d'accompagnement auprès de ses membres et soyez assurés de notre collaboration pour que l'on puisse travailler conjointement à l'atteinte de nos objectifs communs qui sont, principalement, d'assurer la sécurité et l'épanouissement des citoyens ainsi que de participer au développement socio-économique durable de notre province. Je vous remercie pour votre écoute attentive et je vous souhaite bon succès dans votre travail.

Merci.